

## ACTION N° 4-2

**PILOTES :** AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES  
DIRECTION GÉNÉRALE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

# Contractualiser avec les collectivités territoriales

## Objectifs

Assurer une **meilleure coordination des différents acteurs dans les territoires et une plus grande efficacité de l'action publique**, en associant toutes les parties prenantes à la mise en œuvre des politiques publiques par des solutions concrètes, sur mesure et à taille humaine.



Engagé au printemps 2018, le programme national Action cœur de ville vise à renforcer l'attractivité des villes moyennes qui investissent dans la revitalisation de leur centre.

- **234 communes ciblées**
- **5 milliards d'euros d'engagements**
- **Gouvernance partagée :**  
État, collectivités locales, Action logement, Agence nationale de l'habitat, Banque des Territoires
- **7 000 projets** de revalorisation autour de :
  - 5 axes thématiques (habitat, commerce et développement économique, mobilités et connexions, patrimoine et espace public, accès aux services et à l'offre culturelle et de loisirs)
  - 2 axes transversaux (transition écologique et participation citoyenne).



© Laurent Mignaux / Terra

*« La France, Mesdames et Messieurs les députés, c'est aussi celle des territoires, avec leurs identités et leurs diversités. C'est à cette France des territoires, à cette France de la proximité que nous devons impérativement faire confiance, car c'est elle qui détient en large part les leviers du sursaut collectif. Les territoires, c'est la vie des gens. Libérer les territoires, c'est libérer les énergies. C'est faire le pari de l'intelligence collective. Nous devons réarmer nos territoires; nous devons investir dans nos territoires, nous devons nous appuyer sur nos territoires.*

*Pris par le haut, tous les sujets deviennent des objets de posture ou de division. Sur le papier, on n'en fait jamais assez ! Mais traités en partant du bas, par les gens, en donnant à nos concitoyens et notamment aux plus jeunes d'entre eux l'occasion, concrète, visible, mesurable, de s'impliquer, alors cela change tout. »*



© Matignon/Florian David

**Jean Castex**, Premier ministre,  
Déclaration de politique générale à l'Assemblée nationale du 15 juillet 2020

**En s'appuyant sur le couple préfet-maire, le Gouvernement souhaite renforcer la territorialisation des politiques publiques.** Il s'agit de laisser davantage de marges de manœuvre aux acteurs locaux pour décider comment atteindre les objectifs nationaux, au plus près du terrain, en associant largement les parties prenantes.

La contractualisation entre les acteurs locaux permet de dépasser les frontières administratives et l'enchevêtrement des compétences. L'objectif est triple :

- aligner les objectifs et les moyens
- répartir les actions entre les acteurs
- mobiliser largement au service de l'intérêt général, pour le plus grand bénéfice des citoyens et des usagers des services publics.

La contractualisation permet à l'État d'accompagner de manière structurée les collectivités dans leur projet de territoire et de donner corps à l'approche différenciée et simplifiée de la décentralisation.



### Les contrats de transition écologique

Créés dans le prolongement du Plan climat de juillet 2017, les Contrats de transition écologique (CTE) ont été déployés dès 2018. Ils associent outre les collectivités locales, les associations, les entreprises et les citoyens. Ils couvrent en général le territoire d'un EPCI, parfois un département.

- **78 contrats signés et 27 en cours d'élaboration**
- **1 881 actions**
- **1,5 milliard d'euros** dont 828 millions d'euros par le privé, 269 millions d'euros des intercommunalités et communes, 293 millions d'euros de l'État et ses opérateurs, 86 millions d'euros des régions, 63 millions d'euros des départements.
- **Un impact concret :**
  - **3 488** emplois directs créés
  - **150 000** tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> évitées
  - **1 million** de tonnes de déchets valorisés
  - **8 732** bâtiments et logements rénovés
  - **5 432 250 m<sup>3</sup>** d'eau économisés
  - **250 km** de pistes cyclables créées.

## Déployer les Contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) d'ici l'été 2021 :

La circulaire n° 6231/SG du Premier ministre du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des CRTE propose une nouvelle méthode :

- **contractualiser sur un périmètre cohérent pour les projets de territoires**
  - une maille définie localement, majoritairement intercommunale et en tout cas infra-départementale
  - rassembler l'ensemble des acteurs : l'État et ses opérateurs, les collectivités locales, la Caisse des dépôts, les chambres consulaires, les associations, les entreprises
- **simplifier l'approche contractuelle**
  - en regroupant les démarches contractuelles existantes
  - en étendant le périmètre du CRTE à l'ensemble des politiques publiques
  - en mettant en cohérence les différents programmes d'aide de l'État afin qu'ils concourent aux priorités stratégiques inscrites dans le projet de territoire
  - en priorisant la relance de l'activité et la transition écologique
- **calendrier**
  - les périmètres de contractualisation ont été définis par les préfets, avec les élus locaux, en janvier
  - ils définissent ensuite les projets à financer dans le cadre du plan de relance tandis qu'ils actualisent et réalisent le projet de territoire
  - tous les territoires métropolitains et ultra-marins sont invités à élaborer et signer leur CRTE d'ici la fin du mois de juin 2021. Celui-ci pourra être complété par la suite
- **des moyens renforcés**
  - plan de relance
  - renfort en ingénierie de l'ANCT et des opérateurs
  - support des administrations centrales
  - réarmement des préfetures de département (cf. fiche dédiée).

Signature du premier contrat de sécurité intégrée : M. Jean Castex, Premier ministre, accompagné de MM. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur, et Éric Dupond-Moretti, garde des Sceaux, ministre de la Justice, en présence de Jean-Luc Moudenc, maire de Toulouse



© Maignon/Florian David

## PROCHAINES ETAPES

### Développer les contrats de sécurité intégrée au niveau des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

- tirant les enseignements du premier contrat de sécurité intégrée signé le 9 octobre 2020 avec la ville de Toulouse, l'objectif est de développer cette approche dans d'autres agglomérations
- le ministère de l'Intérieur proposera les moyens d'étendre ces contrats au périmètre de l'agglomération qui est la maille pertinente de l'action publique dans ce domaine.

Dans le cadre du projet de loi relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, le Gouvernement souhaite favoriser une organisation et une répartition des compétences «sur-mesure» et adaptée à chaque territoire :

- la loi précisera les marges de différenciation autorisées par la Constitution et donnera aux élus de nouveaux pouvoirs normatifs
- elle permettra aussi de développer les délégations de compétence entre collectivités publiques.



**Le programme Territoires d'industrie**

Lancé en 2018, le programme Territoires d'industrie s'inscrit dans la stratégie gouvernementale de reconquête industrielle amplifiée par la crise, appelant une déclinaison opérationnelle immédiate du plan de relance au plus près des territoires.

Il s'appuie sur un binôme élu local-industriel et est coordonné par les conseils régionaux. Il vise à apporter, dans et par les territoires, des réponses concrètes autour de quatre enjeux : l'attractivité, le recrutement, l'innovation et la simplification.

- **148 Territoires d'industrie ciblés dont 78 sites industriels clés en main** pour faciliter l'installation/la relocalisation d'unités de production
- **1 600 projets bâtis** dans les territoires depuis 2018
- **1,3 milliard d'euros mobilisés.**



© ANCT / Anthony Voisin